



Bornes de propriété

Par **madoudou2011**, le **21/09/2020** à **15:53**

Bonjour

j'ai un souci avec mes voisins au sujet du bornage de mon terrain.

D'un côté, ma voisine a retiré une borne lors de la construction d'un mur de cloture.

Sur un autre côté de mon terrain, il y a un chemin privé dont je suis propriétaire -1/4 en indivision.

Au bout du chemin, l'une des bornes de mon terrain se trouve "effacée"; les autres propriétaires en indivision ayant pris l'habitude de rogner sur ma parcelle, d'autant que la haie est un peu en retrait à cet endroit.

Est-ce que je peux matérialiser cette borne et reprendre la partie de terrain qui est ma propriété ?

Cela ne gênera pas le passage mais définira sur le terrain la réalité du bornage.

Merci

Par **wolfram2**, le **27/09/2020** à **11:40**

Bonjour

Il est tout à fait regrettable que les bornes qui existaient aient été supprimées. En première approche, sur legifrance.gouv.fr vous allez consulter les articles du Code civil qui vous montreront qu'en principe cela se fait en contradiction entre les propriétaires des parcelles contiguës, et intervention d'un géomètre expert.

Le plus simple, si cela ne remonte pas à trop longtemps, serait de retrouver le géomètre qui a procédé au bornage initial et voir s'il est capable de remonter dans ses archives et réimplanter

les bornes déplacées.
Bon et Grand courage nécessaire. Wolfram

Par **Visiteur**, le **27/09/2020** à **14:54**

Bjr tout le monde
En complément, n'importe quel géomètre pourrait refaire les limites de propriété.